



## Mot de la mairesse

Mylène Labre

Chères Clétoises, chers Clétois,

Quel hiver nous avons eu! Abondant en neige, long pour plusieurs, mais heureusement suivi d'un printemps frais qui nous a permis d'éviter les fontes rapides et les inondations. Je veux remercier du fond du cœur nos équipes des travaux publics et du service incendie, qui surveillent sans relâche les niveaux d'eau et veillent sur nous lorsque Dame Nature se montre capricieuse.

Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres dans notre grande famille municipale : **M<sup>me</sup> France Rousse**, hortultrice, et **M. Marc-André Caouette**, inspecteur municipal en bâtiments et environnement. Leur arrivée apporte un vent de fraîcheur et de nouvelles compétences dont nous sommes très fiers.

Le Marché du printemps du 21 mars a encore une fois rassemblé la communauté autour des artisans locaux. Merci à eux pour leur talent et leur présence, et un merci tout spécial à **Marie-Élaine Thibault** pour l'organisation impeccable de cette journée.

Je tiens également à souligner l'engagement de nos organismes et de nos bénévoles. Leur implication fait une réelle différence dans la vie de notre municipalité.

Avec l'été qui approche et la fin des classes, je veux féliciter nos jeunes :

- les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école Cuillierier qui terminent leur primaire
- nos finissants de 5<sup>e</sup> secondaire, qui franchissent une étape marquante de leur parcours. Bravo à vous — nous sommes fiers de vous!

Notre équipe d'animateurs du **camp de jour**, en collaboration avec le service des loisirs, prépare activement une saison estivale remplie d'activités et de plaisir pour nos enfants.

Je vous souhaite un été lumineux et rempli de beaux moments. Profitez de nos parcs, de nos installations sportives et de la vie active qui anime Saint-Clet : pickleball, tennis, deck hockey, baseball, soccer, volleyball, pétanque, basketball en fauteuil roulant. Et n'oubliez pas que vous avez accès gratuitement au **Parc nature Les Forestiers** grâce à notre entente intermunicipale.

« Surveillez les prochaines publications concernant St-Clet en fête 2026 ! »

Au plaisir de vous croiser cet été,

BUREAU FERMÉ

Saint-Jean-Baptiste  
MERCREDI 24 JUIN

Fête du Canada  
MERCREDI 1<sup>er</sup> JUILLET

Fête du Travail  
LUNDI 7 SEPTEMBRE

Dates à inscrire  
à votre  
AGENDA

2026

7 juillet

Collecte spéciale des  
surplus de récupération

12 août

Collecte de sang | Héma-Québec

21 et 22 août

St-Clet en Fête

### Horaire des services administratifs

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h  
13 h à 16 h 30

Vendredi : 9 h à 12 h 30

### Prochaines séances ordinaires du conseil municipal

Heure : 19 h 30

Endroit : Hôtel de ville, 4, rue du Moulin

Dates : Lundi, 8 juin 2026  
Lundi, 13 juillet 2026  
Lundi, 10 août 2026  
Lundi, 14 septembre 2026

### / FAITS SAILLANTS

- Embauche de deux nouveaux employés : Marc-André Caouette au Service de l'urbanisme et France Rousse à l'horticulture
- Installation d'estrades ainsi qu'un panneau de pointage pour la surface de deck hockey
- Installation de bancs au terrain de pickleball
- Soirée reconnaissance des bénévoles le 24 avril dernier



## RAPPEL Taxes municipales 2026

2<sup>e</sup> versement | Mardi 30 juin  
3<sup>e</sup> versement | Jeudi 1<sup>er</sup> octobre

Nous vous rappelons que les intérêts sont comptabilisés quotidiennement sur les comptes en souffrance. Les dates d'échéance ci-dessus sont valides pour le compte émis le 24 février 2026 et doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire de l'immeuble taxé. Tout compte de taxes supérieur à 300 \$ est payable en 3 versements.

### Retards

Pour éviter les frais d'intérêts, votre paiement doit être reçu par la Municipalité aux dates d'échéance indiquées sur vos coupons de remise. Le montant du versement échu porte intérêt au taux annuel de 12 %. Pour toute question, communiquez avec les services administratifs au 450 456-3363.



## Félicitations

à Manon Ouellette, conseillère

Nous souhaitons féliciter M<sup>me</sup> Manon Ouellette, conseillère municipale, pour l'obtention d'un certificat en compétences municipales décerné par la Fédération québécoise des municipalités. M<sup>me</sup> Ouellette a suivi avec succès le parcours de formation pour les élus municipaux qu'elle a entrepris en avril 2022 lors de son premier mandat.

## Subvention pour activités sportives, artistiques et culturelles

La Municipalité a élargi sa subvention pour les activités pratiquées par les jeunes résidents âgés de 17 ans et moins. En effet, le remboursement de 15 % s'applique maintenant sur le tarif d'une inscription à une activité artistique ou culturelle, en plus des activités physiques et sportives.

Veillez noter qu'un maximum de 500 \$ est accordé par famille et que plusieurs activités peuvent être admissibles pour un même enfant.

Pour vous prévaloir d'un remboursement, vous devez apporter à l'hôtel de ville ou nous transmettre par courriel à [reception@st-clet.com](mailto:reception@st-clet.com) les documents suivants :

- Formulaire de demande complété (disponible sur notre site Internet ou au bureau municipal);
- Preuve de résidence (locataires);
- Preuve de paiement de l'activité ou reçus sur lesquels apparaît le nom de l'enfant.

Date limite pour faire une demande de remboursement | **30 novembre 2026**  
(pour les activités de l'exercice 2026)



Ce remboursement est non applicable sur les activités offertes par la Municipalité ou de même nature offertes ailleurs, les activités parascolaires, les camps spécialisés et les cours privés. Il exclut les frais de tournoi, d'affiliation, de vêtements sportifs, etc.



## ComAlerte

Systeme d'alertes d'urgence automatisées

### RAPPEL IMPORTANT : Inscription au système d'alerte COMALERTE

Dans le cadre du programme de sécurité civile mis en place par le ministère de la Sécurité publique du Québec et dans le but d'alerter rapidement les citoyens d'une **situation d'urgence** ou d'un **problème à l'intérieur de la municipalité**, un système d'alerte a été mis en place et est disponible pour l'ensemble des résidents de Saint-Clet.

Les alertes sont transmises via courriel, SMS, ligne téléphonique cellulaire et/ou ligne téléphonique fixe. Il est important de savoir que le système d'alerte ne sera en aucun cas utilisé pour l'envoi de publicités ou d'information non urgente telle que activités de loisirs, etc.

Nous vous invitons à remplir dès maintenant le formulaire pour créer votre compte et recevoir les avis. N'hésitez pas à nous contacter au 450 456-3363 si vous avez besoin d'assistance pour vous inscrire à ce service.

Inscription en ligne <https://st-clet.omnivigil.com>

**Inondation | Bris d'aqueduc | Avis d'ébullition | Fermeture de rues | Situations d'urgence**  
**Évacuation | Accident majeur**





**RAPPEL**

**Matières acceptées dans le bac brun**

**• RÉSIDUS ALIMENTAIRES**

Restes de table, aliments cuits et crus ou périmés, nourriture pour animaux domestiques, marcs de café et filtres, sachets de thé et de tisane (si une agrafe relie l'étiquette à la ficelle, elle doit être retirée), etc.

**• RÉSIDUS VERTS**

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées, fleurs, petites branches, plantes d'intérieur et restants d'empotage.

**• AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES**

Papier ou carton souillé, mouchoirs, essuie-tout, vaisselles en carton, déjections et litières d'animaux, bâtons ou cure-dents en bois, sacs de papier, etc.



Qu'ils soient 100 % compostables, oxodégradables ou biodégradables, les sacs de plastique sont refusés dans la collecte de matières organiques. Nous vous invitons à utiliser des sacs en papier, du carton souillé ou du papier journal.



**CALENDRIER DES COLLECTES**

Veillez noter que le calendrier des collectes pour l'année 2026 est accessible en ligne dans la section **Accès rapide** de notre site Internet.

**2026**

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			



**ÉCOCENTRE**

Horaire esti al 2026  
En vigueur jusqu'au 30 novembre

**INFO-ÉCOCENTRE**

450 455-5434 • [tricycle-mrcvs.ca](http://tricycle-mrcvs.ca)



**VAUDREUIL-DORION**

MAR - DIM : 8 H - 17 H

**Localisation**

2800, rue Henry-Ford

**RIGAUD**

LUN - JEU - VEN : 12 H - 17 H  
SAM - DIM : 9 H - 16 H

**Localisation**

32, rue de la Coopérative

**SAINT-ZOTIQUE**

MAR - VEN : 8 H - 17 H  
SAM - DIM : 9 H - 16 H

**Localisation**

2050, rue Principale

**PINCOURT**

VEN : 8 H - 16 H  
SAM : 9 H - 16 H

**Localisation**

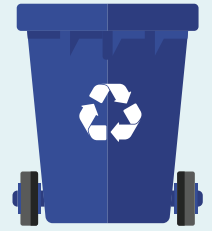
750, boulevard Olympique



## Changement de fréquence pour la collecte des matières recyclables



La collecte du  
**BAC BLEU**  
aux **2 semaines**



Ce changement, instauré le 1<sup>er</sup> janvier dernier, à l'échelle provinciale dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective par le gouvernement du Québec, s'applique à tous les résidents ainsi qu'aux industries, commerces et institutions (ICI), qui sont desservis par bac roulant, à quelques exceptions près. L'objectif étant d'optimiser les opérations de collecte afin d'assurer une gestion plus efficace des matières recyclables dans l'ensemble de la province.

### Optimiser l'usage du bac bleu?

Les citoyennes et citoyens sont invités à consulter la foire aux questions disponible en ligne sur l'outil Tricycle ([www.tricycle-mrcvs.ca/recyclage/](http://www.tricycle-mrcvs.ca/recyclage/)) et à suivre les conseils pratiques visant à maximiser l'espace dans leur bac de récupération, notamment :

- Défaire et plier les boîtes de carton
- Réutiliser les contenants et emballages ou leur donner une seconde vie
- Apporter les contenants consignés dans un point de dépôt prévu à cet effet
- Adopter des habitudes de consommation responsable permettant une réduction à la source

Pour simplifier la gestion des matières recyclables, une collecte de surplus sera organisée deux fois par année, le même jour que la collecte régulière de votre secteur suivant le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet. Il sera alors possible de déposer des matières recyclables supplémentaires à côté du bac bleu en les mettant dans des sacs transparents prévus à cet effet.

À noter que les boîtes de carton sont également acceptées en tout temps dans le Réseau des écocentres.

### Matières acceptées dans le bac

Il est important de rappeler que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la liste des matières acceptées dans le bac bleu est désormais simplifiée et uniformisée à travers le Québec.

Tous les contenants et emballages (souples ou rigides et faits de papier, carton, verre, plastique ou métal) et les imprimés (faits de papier et autres fibres sur lesquels on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images) peuvent être récupérés lors de la collecte des matières recyclables.

Les citoyens sont invités à consulter l'outil Tricycle pour connaître la liste des matières acceptées et consulter la foire aux questions.



### Un changement à l'ensemble du Québec

Rappelons que ce changement vise à responsabiliser les entreprises qui mettent des emballages et des imprimés sur le marché, harmoniser la collecte des bacs bleus et simplifier le tri des matières pour les citoyens.

Plus précisément, la modernisation confiée à l'organisme Éco Entreprise Québec (ÉEQ), vise l'uniformisation du système à l'échelle nationale, la standardisation de la liste de matières acceptées pour tout le Québec, l'intégration de critères de qualité quant à la collecte et au tri, de même que le développement de meilleurs marchés pour les matières recyclables.

Nous remercions les citoyens de leur collaboration et de leur engagement continu envers une gestion responsable des matières résiduelles.

(Source : [www.mrcvs.ca](http://www.mrcvs.ca))



450 456-3363, poste 233  
[urbanisme@st-clet.com](mailto:urbanisme@st-clet.com)

L'inspecteur municipal, Marc-André Caouette, est présent les lundis et les mardis ainsi que les vendredis sur rendez-vous.

**Rappel**

Les inspecteurs **PEUVENT et sont en droit légitime** de venir sur votre terrain pour inspecter, et ce, de 7 h à 19 h.

■ **Délai d'émission des permis et certificats**

Un délai de 30 jours est accordé à l'inspecteur pour émettre un permis ou un certificat. Le délai débute seulement lorsque tous les documents requis sont déposés à la municipalité. Il est strictement interdit de commencer des travaux avant d'avoir obtenu un permis à cet effet.

■ **Déclaration de retrait d'une piscine**

N'oubliez pas de déclarer le retrait de votre piscine à l'administration municipale afin que la taxe associée ne vous soit plus facturée.

■ **Enregistrement des chiens : une obligation des propriétaires**

Partout au Québec, il est obligatoire pour le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité. Une médaille avec un numéro unique lui est alors remise. Le chien doit porter cette médaille en tout temps. À Saint-Clet, l'enregistrement des chiens est gratuit.



Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles  
 Guide d'application à l'attention des officiers municipaux 18

Pour obtenir le guide, vous pouvez consulter le site du gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>.

**Rappel**

La saison estivale arrive à grands pas et il est temps de planifier les travaux et les budgets pour l'été. **Avez-vous planifié sécuriser votre piscine ?**



La date de mise à niveau a été repoussée en 2027 pour certaines installations, mais pas toutes. Le tableau, tiré du site du Gouvernement du Québec, explique les installations touchées.

La majorité des installations devraient déjà être conformes à la réglementation. **N'attendez pas la date d'échéance pour sécuriser votre installation, un accident est vite arrivé!**

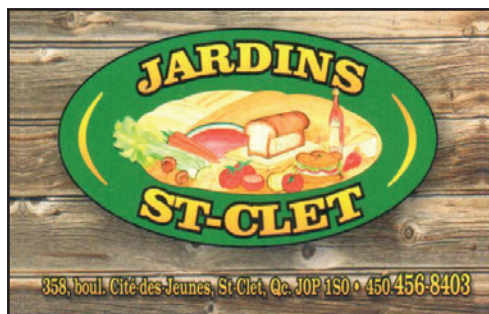
**9. APPLICATION DU RÉGLEMENT (ART. 10)**

Toutes les installations doivent être conformes au *Règlement*. Toutefois, selon la date à laquelle elle a été installée, une composante d'une installation peut être exemptée de l'application de certaines dispositions du *Règlement*. La date à laquelle une installation doit être conforme aux dispositions qui lui sont applicables varie également selon la date d'installation.

Le tableau ci-dessous résume ces informations.

Date d'installation	Date à laquelle la conformité des installations est exigée	Exemptions
Avant le 1 <sup>er</sup> novembre 2010	<del>Le 30 septembre 2025</del> Repoussé à 2027	2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 4 ■ Taille des mailles des clôtures en mailles de chaîne et lattes, le cas échéant  4 <sup>e</sup> alinéa de l'article 7 ■ Bande de dégagement de 1 m autour d'une enceinte ou d'une piscine (structures et équipements fixes et fenêtres)  Article 8.1 ■ Conformité à la norme BNQ 9461-100
Entre le 1 <sup>er</sup> novembre 2010 et le 30 juin 2021	Les installations doivent déjà être conformes.	Aucune exemption, sauf dans le cas d'une installation acquise avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2021 et installée au plus tard le 30 septembre 2021.  Dans ce cas, les exemptions ci-dessus s'appliquent.
Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021	

Il importe de préciser que ces modalités s'appliquent aux installations. Par conséquent, la construction d'une nouvelle clôture en mailles de chaîne sera assujettie aux nouvelles règles en matière de taille des mailles, même si elle vise à protéger l'accès d'une piscine construite avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.



## Résumé du plan d'urbanisme



Le 2 mars dernier, le plan et les règlements d'urbanisme révisés sont entrés en vigueur suite à un processus qui s'est échelonné sur plusieurs mois. Nous vous présentons ici un résumé du nouveau plan d'urbanisme de notre municipalité.

Le plan d'urbanisme se veut un guide pour planifier le développement de la Municipalité au cours des prochaines années, en accord avec les objectifs d'aménagement poursuivis par la Municipalité ainsi qu'avec les orientations régionales du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Cette initiative municipale a permis de réaliser une réflexion profonde sur l'avenir de Saint-Clet dans une perspective à moyen et long termes. Le renouvellement des règlements d'urbanisme, pour leur part, vise à doter la ville des outils nécessaires à la réalisation des objectifs identifiés au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC.

### ■ Le plan d'urbanisme révisé s'articule principalement autour de deux grandes thématiques :

- Les grandes orientations d'aménagement ;
- Les grandes affectations du sol.

#### 1 ■ Les grandes orientations d'aménagement

Les grandes orientations d'aménagement constituent le noyau central du plan d'urbanisme. Elles reflètent les objectifs de la Municipalité à l'égard de l'aménagement et du développement du territoire.

## GRANDE ORIENTATION ET OBJECTIFS À L'ÉGARD DE LA GESTION OPTIMALE DES MILIEUX DE VIE

### ORIENTATION 1

**Assurer le développement optimal des fonctions urbaines du périmètre d'urbanisation dans une optique de création d'un milieu de vie durable**

#### Objectifs :

- ↪ Circonscrire le développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- ↪ Assurer la consolidation progressive du périmètre urbain milieu de vie dans un contexte d'absence d'espaces vacants et de redéveloppement
- ↪ Intégrer les principes d'aménagement durable des milieux de vie dans la gestion des projets
- ↪ Assurer la revitalisation du pôle villageois et le développement harmonieux des activités économiques du territoire
- ↪ Assurer la contribution des institutions, équipements et infrastructures publiques à la vie communautaire

## GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À L'ÉGARD DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

### ORIENTATION 2

**Assurer la protection des milieux naturels et la valorisation de la biodiversité**

#### Objectifs :

- ↪ Assurer la mise en valeur et la protection du couvert arborescent et des milieux écologiques
- ↪ Favoriser une gestion optimale des milieux hydriques, humides et riverains
- ↪ Limiter les effets des îlots de chaleur urbains et des changements climatiques

### ORIENTATION 3

**Protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages en tant qu'éléments essentiels de l'attrait de Saint-Clet**

#### Objectifs :

- ↪ Garantir la contribution du patrimoine culturel et bâti à la vitalité de la municipalité
- ↪ Protéger et mettre en valeur les paysages d'intérêt esthétique
- ↪ Soutenir et accroître la présence de l'art et de la culture sur le territoire

## GRANDE ORIENTATION ET OBJECTIFS À L'ÉGARD DE LA MISE EN VALEUR DE LA ZONE AGRICOLE

### ORIENTATION 4

#### Optimiser l'occupation du territoire afin d'assurer la pérennité du territoire et des activités agricoles

##### Objectifs :

- ~ Accorder la priorité au maintien et au développement de l'agriculture dans la zone agricole protégée
- ~ Assurer en zone agricole une cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles et à proximité de secteurs d'intérêt
- ~ Assurer le contrôle des usages et des constructions non agricoles en zone agricole
- ~ Promouvoir le territoire agricole en y intégrant les activités agricoles à la stratégie de développement économique et y favorisant les initiatives de multifonctionnalité
- ~ Promouvoir le développement durable des activités agricoles dans une perspective de protection des ressources

## GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À L'ÉGARD DU TRANSPORT ET DES CONTRAINTES

### ORIENTATION 5

#### Optimiser la mobilité des personnes et des marchandises tout en améliorant la fluidité du réseau routier

##### Objectifs :

- ~ Planifier de manière cohérente les interventions sur le réseau routier municipal
- ~ Favoriser et accroître l'utilisation et le développement de la mobilité active et collective
- ~ Définir les mesures d'accès et d'aménagement pour un environnement fonctionnel et convivial

### ORIENTATION 6

#### Assurer la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur des zones et des lieux présentant des contraintes naturelles et anthropiques

##### Objectifs :

- ~ Protéger la population et les biens à l'intérieur des zones de contraintes naturelles et anthropiques
- ~ Assurer une gestion adéquate des sources de risques ou de nuisances à proximité des usages sensibles ainsi que des matières résiduelles et dangereuses
- ~ Atténuer les nuisances engendrées par l'utilisation du réseau routier et du réseau ferroviaire
- ~ Interdire l'implantation d'éoliennes sur le territoire
- ~ Assurer une intégration optimale des réseaux majeurs par la mise en place de mesures d'intégration minimisant leur impact

## 2 ■ Les grandes affectations du sol

Le plan d'urbanisme révisé identifie, pour chaque partie du territoire municipal, une vocation dominante. Cette dernière reflète la destination actuelle ou projetée de l'occupation du sol. On distingue sept (7) grandes affectations sur le territoire de Saint-Clet qui se déclinent comme suit :

- 1) **L'affectation agricole** correspond à la portion du territoire de la municipalité incluse dans la zone agricole protégée. Cette désignation sur le territoire permet d'assurer et de protéger le caractère agricole et les activités qui s'y déroulent. Elle est réservée principalement à des activités agricoles, au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).
- 2) **L'affectation agricole déstructurée** vise à reconnaître l'îlot déstructuré contigu au périmètre d'urbanisation en zone agricole décrétée et les usages qui y sont exercés.
- 3) **L'affectation industrielle** couvre le pôle économique industriel situé au nord du périmètre d'urbanisation en bordure de la route 201 ainsi que la propriété de Synagri, aux abords de la voie ferrée. Elle vise à y concentrer les activités industrielles et commerciales incompatibles avec le noyau villageois causant certaines nuisances et nécessitant des espaces importants.
- 4) **L'affectation mixte** est octroyée aux propriétés localisées dans les deux pôles économiques de la Cité-des-Jeunes, le long de la route 340, ainsi que, les deux pôles de la route 201.
- 5) **L'affectation mixte – noyau villageois** correspond à la partie centrale du périmètre urbain désignée comme pôle économique du noyau villageois. Elle vise à permettre les activités favorisant la redynamisation de ce secteur névralgique et historique de la municipalité. Cette aire est considérée comme la concentration première des services à la population comme des bureaux administratifs, des services financiers, personnels et professionnels. De plus, ces activités ont un effet d'entraînement sur l'achalandage du secteur ainsi que sur les activités commerciales qui peuvent s'y retrouver comme des commerces d'alimentation et de vente au détail spécialisés et des activités de restauration.
- 6) **L'affectation publique** est appliquée essentiellement aux fonctions institutionnelles (gouvernementales, municipales, scolaires ou religieuses) présentes sur le territoire.
- 7) **L'affectation résidentielle** désigne les secteurs existants du périmètre urbain où prédomine la fonction résidentielle.

À noter que le plan d'urbanisme est accompagné de plans illustrant la délimitation des affectations du sol. Ces plans peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

#### Mise en œuvre du plan d'urbanisme révisé

La mise en œuvre du plan d'urbanisme révisé repose principalement sur l'adoption d'un règlement de zonage, d'un règlement de lotissement, d'un règlement de construction, d'un règlement sur les permis et certificats, d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble conformes aux objectifs véhiculés par le plan d'urbanisme révisé ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC.



## Qualité de l'eau des puits privés

La direction de la santé publique de la Montérégie nous rappelle que, même si elle est limpide, inodore et qu'elle a bon goût, l'eau de votre puits peut contenir des substances qui peuvent avoir, à long terme, des effets indésirables sur la santé.

### Ne prenez pas de risques : faites-la analyser!

Le printemps, tout comme l'automne, est justement le moment idéal pour tester la qualité de l'eau des puits privés.

Pour ce faire, communiquez avec un laboratoire accrédité qui vous fournira les contenants appropriés et les instructions à suivre pour le prélèvement des échantillons.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs publie la liste des laboratoires accrédités sur le Web :

<https://www.ceaeg.qc.ca/accreditation/PALA/lla03.htm>

Dans certains cas, il peut être nécessaire d'installer un purificateur d'eau domestique. Plusieurs types de purificateurs sont offerts sur le marché. Le modèle à installer dépend du type de contaminant à éliminer.

Vous devez aussi choisir un appareil certifié conforme aux normes NSF/ANSI. Il est donc important que vous consultiez un spécialiste en eau potable domestique pour faire le bon choix.

**En tant que propriétaire de puits, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre eau est potable.**

(Source : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/puits-individuels/analyse-eau-potable-puits>)

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-CLET

25, rue Piché, Saint-Clet | 450 456-3175  
biblio@st-clet.com | [www.mabibliotheque.ca/clet](http://www.mabibliotheque.ca/clet)

Bibliothèque municipale de Saint-Clet

Mardi de 19h à 20h30 | Mercredi de 13h à 16h | Samedi de 10h30 à 12h



## Concours de dessin

Jeunes et moins jeunes sont invités à venir à la bibliothèque pour participer au concours de dessin qui s'échelonne sur les prochains mois afin de réaliser un calendrier pour l'année 2027. Chaque mois, un thème différent sera à l'honneur et un prix sera tiré parmi tous les participants.



## Le Réseau BIBLIO de la Montérégie

Notre bibliothèque municipale est affiliée au Réseau BIBLIO de la Montérégie. En faire partie, c'est avoir accès à :



- ❖ **521 431 livres imprimés** disponibles via le service de prêt entre bibliothèques (PEB)
- ❖ **44 379 livres numériques ou audios** disponibles via les plateformes Pretnumerique.ca (français) et OverDrive (anglais)
- ❖ **2 688 livres** déposés à notre bibliothèque par le Réseau BIBLIO, en plus de notre collection locale
- ❖ **3 échanges de livres par année** effectués par le Réseau BIBLIO
- ❖ **Des ressources numériques passionnantes** : généalogie, formation à distance, soutien scolaire, journaux, magazines, santé, musique, etc.



## Nouveautés

Rendez-vous sur la page Facebook de la Bibliothèque municipale de Saint-Clet pour connaître toutes les nouveautés!

### ■ LIVRES JEUNESSE

Demon Slayer, tomes 14, 15 et 16  
Super chien, tome 14  
One Piece, tomes 5 et 6  
Le grand livre de la magie - de Arthur Gilles  
Lilya et l'aventure musicale 2025  
Robo-minou, tomes 1 et 2  
Lucie la mouffette qui pète, tomes 2 et 3

### ■ JEUX DE SOCIÉTÉ

Flip 7 et Qwirkle

### ■ LIVRES POUR ADO

Sang d'Aulne, tomes 1 et 2 - de Léa Versand  
Attends-moi, Tristan - de Mélanie Minier

### ■ ROMANS ET DOCUMENTAIRES

Plus noir que noir - de Stephen King  
Debout dans l'orage - de Dominique Demers  
Le regard des autres - de Christine B ouillet  
Dernière soirée - de Lisa Gardner  
Parmi tous les possibles - de Rebecca Yarros



## Service de sécurité incendie DE SAINT-CLET



### FEUX À CIEL OUVERT

#### Foyer extérieur conforme

**Feu de joie :** Tout feu de type récréatif contenu à l'intérieur d'un foyer extérieur. Pour que ce foyer soit conforme, il doit être de type incombustible (béton, pierre, acier) et il doit être muni d'un pare-étincelles.

Tout autre type de feu qui ne correspond pas à la description ci-dessus devient non conforme selon la réglementation établie dans votre municipalité. Ces feux sont appelés feux à ciel ouvert, et un permis est obligatoire pour procéder à la mise à feu.

#### Des critères sont bien précis

- La dimension;
- Les heures permises;
- Les matières à brûler;
- Les dégagements autour;
- Les restrictions en cas de sécheresse;
- La durée maximale de 1 mois.

Pour vous procurer un permis de brûlage, veuillez communiquer avec le service de prévention incendie de votre municipalité.

Pour de plus amples renseignements ou pour toute question concernant l'émission ou l'obtention d'un permis de brûlage, vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30.

Ce permis est gratuit.



**Il est important de prévoir 48 h ouvrables pour l'obtention d'un permis de feu**



**LE SERVICE PEUT REFUSER OU RÉVOQUER UN PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT SELON LA SITUATION CLIMATIQUE ET LES CRITÈRES REQUIS.**

#### Recommandations lors de vos feux de joie en période de sécheresse :

- Pare-étincelles **OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS.**
- Mouiller le sol tout autour à l'aide d'un boyau d'arrosage ou d'un arrosoir avant de procéder à votre feu et garder ces équipements près du feu le temps nécessaire.
- Toujours avoir un responsable près du feu.
- Éviter de faire des feux si les vents atteignent 20 Km/h et plus.
- Seuls les branches, bois non traité et des billots de bois peuvent être mis à feu.
- S'assurer que l'extinction est complète avant de quitter les lieux.



#### Il est interdit de brûler :

Feuilles, herbe, matériaux de construction, bois traités ou recouverts, pneus, ordures ménagères, plastique, colle, produits dérivés du goudron, caoutchouc, solvants.

**IMPORTANT :** Même si vous avez un foyer conforme, il faut éviter que ce feu crée une nuisance pour vos voisins.

Alain Bélanger : alain.prevention@caserne181921.com | 450 456-3363

Chloé Bissonnette : chloe.prevention@caserne181921.com | 450 456-3363

**DECK HOCKEY  
POUR LES 3 À 6 ANS**

Du 21 mai au 27 août 2026  
Jeudi à 18 h  
Durée : 60 minutes  
Inscription obligatoire : loisirs@st-clet.com

**CLUB DE PICKLEBALL  
POUR LES 14 ANS ET PLUS**

Du 21 mai au 27 août 2026  
Jeudi à 18 h  
Durée : 120 minutes  
Inscription obligatoire : loisirs@st-clet.com



Chaque jour, notre équipe et nos bénévoles travaillent avec cœur afin de soutenir les personnes et les familles de notre communauté. Grâce à une multitude de services et d'activités, nous contribuons à briser l'isolement, favoriser l'entraide et améliorer la qualité de vie des citoyens.

**Voici quelques-uns de nos services**

 <b>ACCOMPAGNEMENT- TRANSPORT MÉDICAL</b>	 <b>BONHOMME À LUNETTES</b>	 <b>REPAS PRÉPARÉS</b>
 <b>AIDE ALIMENTAIRE ET DÉPANNAGE</b>	 <b>AIDE À LA RÉDACTION DE DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX</b>	 <b>PRÊT DE MATÉRIELS DE MOBILITÉ</b>
 <b>APPELS ET VISITES D'AMITIÉ</b>	 <b>SERVICE DE RÉFÉREMENT</b>	

**LE CENTRE  
D'ACTION BÉNÉVOLE  
SOULANGES**  
*existe pour vous,  
LES CITOYENS DE SOULANGES!*



	<b>VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE?</b>
	<b>VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER COMME BÉNÉVOLE?</b>
	<b>VOUS DÉSIREZ SOUTENIR VOTRE COMMUNAUTÉ?</b>

 371, rue Saint-Catherine  
Saint-Polycarpe  
 450 265-3134  
 accueil@cabsoulanges.com  
 www.cabsoulanges.com



**ST-CLET  
EN FÊTE**

ÉDITION  
2026

**SAMEDI  
À PARTIR DE 14 H**



**VENDREDI | 21 août**

**18 h à 18 h 30**  
Spectacle de danse des enfants  
du camp de jour

**18 h 30 à 20 h 30**  
Danse Country  
avec l'école Star dance

**20 h 30 à 22 h**  
Spectacle du groupe Lipstick Rodeo

**SAMEDI | 22 août**

**14 h à 18 h**

- Escalade
- 2 jeux gonflables
- Jeux géants avec la Ribouldingue
- Maquillage et Tatouage
- Hébertisme
- Go-Kart 3 à 12 ans

**15 h 30 à 17 h 30**  
Tournoi de pickleball

**18 h à 20 h 15**  
Djembé et danse

- Spectacle du groupe **Big Brothers**
- Spectacle de laser
- Deuxième partie du spectacle **Big Brothers**

  
**AUTOPRO**

OLIVIER BISSON  
PROPRIÉTAIRE

GARAGE S GROLEAU  
360 CITÉ DES JEUNES, ST-CLET, QC J0P 1S0  
450-456-3415  
garage.s.groleau@videotron.ca https://garagesgroleau.napasa.ca/

LES ENTREPRISES  
**JSK**

  
MINI-EXCAVATION  
DE TOUT GENRE

TERRASSEMENT • DÉNEIGEMENT

Yvan Paiement - Propriétaire • Cell. : (450) 544-0097

  
**Marilyne  
PICARD**  
Députée de Soulanges

ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC

ADJOINTE PARLEMENTAIRE DE LA MINISTRE  
DÉLÉGUÉE À LA SANTÉ ET AUX ÂÎNES  
450 456-3816  
marilyne.picard.soul@assnat.qc.ca



Le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges offre divers services aux personnes âgées de 50 ans et plus, dans le but de conserver et/ou d'améliorer leur qualité de vie favorisant ainsi leur maintien à domicile.



SERVICES OFFERTS

**Popote roulante livrée**

Livraisons de repas faits maison au domicile des aînés (70 ans +) ou personnes en perte d'autonomie ou avec limitation physique. Les livraisons sont gratuites, sans taxe, ni pourboire.

**Popote roulante pour emporter (65 ans +)**

Repas surgelés sur commande seulement au poste 227.

**Les Rendez-vous du Centre (50 ans +)**

Programmation d'activités diversifiées contribuant à l'enrichissement de la vitalité intellectuelle, émotionnelle, physique et sociale.

Yoga sur chaise | Zumba gold | Exercices doux | Découverte de jeux de société  
Journées 3D (discussion - dîner - divertissement) | Ateliers d'art | Conférences  
Sorties et plus encore!

Procurez-vous gratuitement notre Magasine Entre-Nous directement au centre pour avoir tous les détails des activités ainsi que l'horaire.



POUR NOUS JOINDRE : 450 265-3548 ou 1-855-510-3548, poste 227  
12, rue Curé-Cholet, St-Polycarpe

[www.centredesainesvs.com](http://www.centredesainesvs.com) | [reception@ccavs.ca](mailto:reception@ccavs.ca)



5 \$/  
cours

**COURS DE DANSE EN LIGNE**

Les cours de danse en ligne (country et sociale) se poursuivent cet été à Saint-Clet!

**Dates :** Du 2 juin au 25 août 2026

**Jour :** Mardi, 19 h à 21 h

**Lieu :** Salle communautaire de Saint-Clet  
4, rue du Moulin

**Information :**  
France Chopin Joly au 450 217-1125  
[dansensensemble09@gmail.com](mailto:dansensensemble09@gmail.com)



BIENVENUE À TOUS!



**Art et Artisanat Saint-Clet**

Le temps des vacances est à nos portes. Nous vous souhaitons un bel été. Si vous partez à la découverte d'idées nouvelles et que vous désirez partager vos connaissances, nous vous invitons à joindre notre groupe de dames.

**Nos rencontres ont lieu :**

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, de 13 h à 16 h, à la salle communautaire située au 4, rue du Moulin, à partir du mercredi 9 septembre 2026.

Information :  
Liliane Pharand au 450 456-3235

**SACS DE SABLE**



Nous vous invitons à vous joindre à nous dès le mois de septembre prochain pour notre activité de sacs de sable à Saint-Clet.

**Nos soirées ont lieu les mardis, de 19 h à 21 h 30 environ.**

Vous êtes les bienvenus à venir essayer les lundis soir, durant les mois de juin et juillet, afin de découvrir cette activité.

C'est une excellente occasion de rencontrer de nouvelles personnes, socialiser et profiter de la belle communauté locale et des environs.

Je reste disponible pour vous faire découvrir cette activité qui rassemble les gens d'ici depuis plus de 35 ans.

Information :  
Rémi au 450 377-7126

**PASCAL LAVIGNE**  
propriétaire  
[pascal@imprimeriemultiplus.com](mailto:pascal@imprimeriemultiplus.com)

---

237, route 338  
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0  
**450 308 3674**  
[imprimeriemultiplus.com](http://imprimeriemultiplus.com)

CABANE

TRAITEUR

**450 456-3753**  
[www.cabanemarcbesner.com](http://www.cabanemarcbesner.com)  
[info@cabanemarcbesner.com](mailto:info@cabanemarcbesner.com)



## La magie des mots

APPRENEZ DANS LE PLAISIR !

Profitez des formations offertes par La magie des mots et inscrivez-vous à nos ateliers (numérique, alimentaire, santé, financière, poésie-collage, français, préparation à la passation d'examens pour l'obtention d'un diplôme).

Les horaires sont variés. Visitez notre site Internet régulièrement et suivez-nous sur Facebook pour connaître tous les détails des formations offertes à Coteau-du-Lac ou dans une des municipalités de Soulanges.

### Projet Dé-collage littéraire

#### Ateliers créatifs

pour raconter votre histoire

Chaque histoire mérite  
d'être racontée



<https://www.lamagiedesmots.com/>  
450 763-1331

Facebook.com/lamagiedesmots  
communication@lamagiedesmots.com

### OÙ ? et QUAND ?

Voici quelques dates. Horaire complet sur notre site Web.  
Les ateliers s'adressent aux 65 ans +

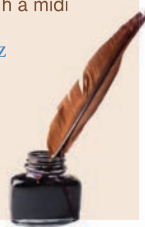
**Centre d'action Bénévole de Soulanges** (Saint-Polycarpe)  
Les mercredis 10-17 juin, 10 h à midi

**Édifice Gilles-Grenier** (Les Coteaux)  
Les mercredis 9-16-23-30 septembre et 7 octobre, 10 h à midi

**Complexe O'St-François** (Saint-Zotique)  
Les jeudis 10-17-24 septembre et 1<sup>er</sup>-8 octobre, 13 h à 15 h

**Pavillon Entre-Nous** (Saint-Polycarpe)  
Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges  
Les jeudis 15-22-29 octobre et 5-12 novembre, 10 h à midi

Pour inscription et information, communiquez  
avec France Guillote de la Magie des Mots.



## REPAS PARTAGÉS

Le dernier repas partagé de la saison s'est tenu le 20 mai dernier. Nous faisons relâche pour l'été. On se revoit donc le **16 septembre 2026**.

Passez un bel été et soyez prudents.

Nos repas partagés seront toujours le **3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois**, de septembre 2026 à juin 2027.



Le comité des  
repas partagés



### PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

1256, chemin de l'Église, Saint-Polycarpe  
**450 265-3213**

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES  
les dimanches à 10 h 45

AUTRES CÉRÉMONIES

baptême - mariage - funérailles - sacrements  
de communion et de confirmation

INFORMATION

Paroisse Notre-Dame-des-Champs  
**450 265-3213**

HORAIRE

mardi - mercredi - jeudi  
de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Odette Besner, marguillière



### Découvrez toutes les possibilités qu'offrent nos solutions automatisées

- Consulter vos soldes
- Payer vos factures
- Effectuer vos virements
- Consulter vos transactions de façon virtuelle
- Déposer vos chèques

Et plus encore!

Lors de votre prochaine visite en caisse, apportez votre tablette électronique, téléphone intelligent ou ordinateur portable.



Pour annoncer votre entreprise dans le prochain bulletin municipal, contactez-nous dès maintenant!  
450 456-3363 | [reception@st-clet.com](mailto:reception@st-clet.com)



**HÔTEL DE VILLE**  
4, rue du Moulin  
Saint-Clet, Québec  
J0P 1S0

**TÉLÉPHONE**  
450 456-3363

**COURRIEL**  
[info@st-clet.com](mailto:info@st-clet.com)

[www.st-clet.com](http://www.st-clet.com)

### Administration

ACCUEIL ET PERCEPTION  
[reception@st-clet.com](mailto:reception@st-clet.com)

SERVICES ADMINISTRATIFS ET  
COMMUNICATIONS  
[karine.jolicoeur@st-clet.com](mailto:karine.jolicoeur@st-clet.com)

DIRECTION GÉNÉRALE  
[nathalie.pharand@st-clet.com](mailto:nathalie.pharand@st-clet.com)

MAIRIE  
[maire@st-clet.com](mailto:maire@st-clet.com)

### Loisirs et culture

LOISIRS  
[loisirs@st-clet.com](mailto:loisirs@st-clet.com)

BIBLIOTHÈQUE  
[biblio@st-clet.com](mailto:biblio@st-clet.com)

### Services techniques

VOIRIE  
[jacques.therrien@st-clet.com](mailto:jacques.therrien@st-clet.com)

URBANISME  
[urbanisme@st-clet.com](mailto:urbanisme@st-clet.com)

### Service de sécurité incendie

INCENDIE  
[mbelanger@caserne181921.com](mailto:mbelanger@caserne181921.com)

PRÉVENTION  
[alain.prevention@caserne181921.com](mailto:alain.prevention@caserne181921.com)  
[chloe.prevention@caserne181921.com](mailto:chloe.prevention@caserne181921.com)